



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-120

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2021

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2021-07-18-00001 - ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2021-56 EN DATE DU 18 JUILLET 2021 (3 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-07-18-00001

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2021-56 EN DATE DU 18 JUILLET 2021



**ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021- 56
EN DATE DU 18 JUIL 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
A MADAME EMILIE GALLOIS-PARMENTIER, COORDINATRICE DÉPARTEMENTALE DE LA
COMMANDE PUBLIQUE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** la décision du 16 septembre 2020 nommant Mme Emilie GALLOIS-PARMENTIER en qualité de coordinatrice départementale de la commande publique titulaire et Mme Marie-Antoinette PETIT en qualité de coordinatrice départementale de la commande publique suppléante ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Émilie GALLOIS-PARMENTIER, coordinatrice départementale de la commande publique de la préfecture de la Haute-Loire, pour signer les ordres à payer et les bordereaux de liaison des flux 3 et 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté modifié au 1^{er} janvier 2021 suite à la création du secrétariat général commun départemental de la Haute-Loire.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie GALLOIS-PARMENTIER, délégation est donnée à Mme Marie-Antoinette PETIT, coordinatrice départementale suppléante.

ARTICLE 3 :

L'Arrêté SG/COORDINATION 2019-99 en date du 27 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Marie-Antoinette PETIT, coordinatrice départementale de la commande publique, est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

**ANNEXE :
LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE**

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
161	Sécurité Civile	Ministère de l'intérieur
207	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'intérieur
218 (élection des Juges consulaires aux tribunaux de commerce)	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	Ministère Action et Comptes Publics
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'intérieur